



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 63820

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la multiplication des noyades de jeunes enfants en période estivale. L'été dernier, une trentaine d'enfants de moins de cinq ans sont morts noyés dans des piscines privées. Face à ce constat dramatique, il lui demande si elle entend mettre en oeuvre une campagne de prévention.

Texte de la réponse

La noyade est un risque souvent méconnu de la population malgré les campagnes de prévention que mène chaque année l'Etat. L'attention des pouvoirs publics a été particulièrement appelée, ces dernières années, sur les accidents survenus dans les piscines familiales. Deux campagnes de prévention et d'information sur les accidents de baignade en piscines privées familiales ou à usage collectif ont été conduites en 1999 et 2000. En 2001, une nouvelle campagne a été menée avec un partenariat élargi : aux ministères de l'emploi et de la solidarité, de l'intérieur et de la jeunesse et des sports, se sont joints la Fédération nationale des constructeurs d'équipements de sports et de loisirs (FNCESL) et le Comité français d'éducation pour la santé. Les associations nationales de consommateurs, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, la Fédération nationale de la protection civile et la Croix-Rouge se sont engagées, pour leur part, à relayer la campagne et à participer largement à la diffusion des supports d'information (1,25 million d'exemplaires pour le dépliant 15 x 21 cm et 150 000 affiches 30 x 40 cm). Par ailleurs, l'association française de normalisation (AFNOR) conduit des travaux en vue de la fixation de normes applicables à des barrières d'enceinte des piscines, empêchant l'accès direct à l'eau aux enfants de moins de quatre ans sans l'intervention d'un adulte. L'ensemble de ces dispositions devraient contribuer à une sécurité accrue et au renforcement de la nécessaire vigilance autour des piscines familiales.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63820

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3934

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 753